

# AVIS PUBLIC

## DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2022- TROISIÈME EXERCICE DU RÔLE TRIENNAL 2020-2021-2022

**AVIS** est donné que conformément à l'article 73 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Polycarpe pour l'année 2022, pour le troisième exercice financier du rôle triennal 2020-2021-2022, a été déposé par l'évaluateur à l'hôtel de ville de Saint-Polycarpe le 7 septembre 2021.

**QUE** toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville, située au 1263, chemin Élie-Auclair, Saint-Polycarpe, aux heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant.
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyé par courrier recommandé:

MRC de Vaudreuil-Soulanges 280, boulevard Harwood  
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 1Y5

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué.
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par la MRC de Vaudreuil-Soulanges à cet effet et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

**QUE** les renseignements seront décrits au verso de votre compte de taxes foncières 2022.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce vingt-neuvième de septembre 2021.

Me Julie Paradis  
Directrice générale adjointe et  
responsable du greffe